



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Bagues pour oiseaux	
Solicitation No. - N° de l'invitation K2A52-200554/B	Date 2020-01-30
Client Reference No. - N° de référence du client K2A52-200554	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-329-78417	
File No. - N° de dossier hn329.K2A52-200554	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-02-27	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dumaresq, Steve	Buyer Id - Id de l'acheteur hn329
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-1704 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-4944
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
L'Esplanade Laurier
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro K2A52-200554/A, datée du 13 décembre 2019, dont la date de clôture était le 29 janvier 2020.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent. |

1.2 Sommaire

- 1.2.1** Le Bureau de baguage des oiseaux du Service canadien de la faune d'Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC) à l'obligation de faire l'achat d'un grand nombre de bagues tarsales métalliques estampées de tailles spécifiques capables de marquer et d'identifier les oiseaux sauvages de l'Amérique du Nord de manière unique, sécuritaire et standard.
- 1.2.2** Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).
- 1.2.3** Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique au présent besoin; veuillez-vous référer à la Partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires, la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent et l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation.
- 1.2.4** Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#), (2019-03-04) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois. À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière, attestations et renseignements supplémentaires

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier et 2 copies électroniques sur clé USB)
Section II : Soumission financière, attestations et renseignements supplémentaires (1 copie papier et 1 copie électroniques sur clé USB)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière, attestations et renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec toutes les exigences en matière de prix présentées dans le présent document.

Paiement électronique de factures

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, veuillez indiquer lesquels sont acceptés.

Le fournisseur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement).

Si cette section n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Fluctuation du taux de change

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui Varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat.

Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).

4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire PWGSC-TPSGC 450 pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5, incluant l'annexe D.

Renseignements supplémentaires

Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

Le soumissionnaire doit présenter une proposition qui comprend tous les documents descriptifs et techniques nécessaires, afin de démontrer clairement qu'il se conforme.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Conformité technique à toutes les exigences ci-incluse;
Conformité aux exigences techniques de l'énoncé du besoin à l'annexe A;
Conformité aux exigences techniques aux critères d'évaluation obligatoire à l'annexe B.

Échantillon pour évaluation :

Si nécessaire, dans le cadre de l'évaluation technique afin de confirmer la capacité du soumissionnaire à satisfaire les exigences techniques, un échantillon (ou des échantillons) peut être requis sur notification écrite de l'autorité contractante (unité de production, aucun prototype ne sera accepté). Le soumissionnaire doit livrer le ou les échantillons d'évaluation sans frais pour le Canada et doit veiller à ce que les échantillons soient reçus dans les délais prescrits par l'autorité contractante. Le défaut de soumettre le ou les échantillons dans les délais prescrits ou la non-conformité des échantillons aux exigences techniques aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable. Le ou les échantillons fournis peuvent être retournés à l'offrant sur demande et ne feront pas partie d'une commande ultérieure.

4.1.2 Évaluation financière

Conformité aux exigences financières ci-incluse;
Remplir une annexe C, barème des prix.

4.1.2.1 Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix fermes, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (Ottawa, Ontario). Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicable. Taxes de ventes TVH/TPS non inclus.

Si le soumissionnaire demande la protection contre les fluctuations du taux de change, un formulaire de demande d'ajustement du taux de change (PWGSC-TPSGC 450) dûment rempli doit être inclus dans la soumission présentée.

Le prix total évalué de la soumission sera la somme de tous les articles figurant à l'annexe C, barème des prix.

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable.

La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission (incluant l'annexe D)

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

OU

B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification écoénergétique.	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1. Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Énoncé du besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens et/ou les services conformément aux exigences techniques ci-incluses.

3. Clause du *Guide des CUA*

Références de CUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2018-06-21
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
G1005C	Exigences en matière d'assurance	2016-01-28

3.1 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

La période de ce contrat est du ___date___ au 31 Mars 2023 inclusivement.

4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus trois (3) périodes supplémentaires selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Période supplémentaire un (1): du 1 avril 2020 au 31 mars 2021 inclusivement;
Période supplémentaire deux (2): du 1 avril 2021 au 31 mars 2022 inclusivement;
Période supplémentaire trois (3): du 1 avril 2022 au 31 mars 2023 inclusivement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K2A52-200554/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2A54-200554/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn329
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

Steve Dumaresq
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers - Division HN
L'Esplanade Laurier, 140 rue O'Connor, Tour Est
Téléphone : (613) 296-1704
Courriel : steve.dumaresq@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique

Nom :
Titre :
Téléphone : (xxx) xxx-xxxx
Télécopieur : (xxx) xxx-xxxx
Courriel :

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Renseignements généraux

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser les prix fermes précisés dans le contrat pour un coût de \$ __ (insérer le montant à l'attribution du contrat). Prix fermes, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (Ottawa). Les frais de transport à destination sont inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicable. Taxes de ventes en sus.

6.2 Paiements multiples

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

6.3 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change (à être supprimé si pas applicable)

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :

Rajustement = montant en monnaie étrangère x Qté x $(i^1 - i^0) / i^0$

où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère (par unité)

i^0 : taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

i^1 : taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. Ex., 1 \$ US])

Qté: quantité d'unités.

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.
5. Pour les biens, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de livraison des biens. Pour les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables.
6. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change.
7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire PWGSC-TPSGC 450 (c.-à-d. $[i^1 - i^0 / i^0]$).

8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

6.4 Paiement électronique de factures – contrat (à être supprimé si pas applicable)

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement).

6.5 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article 5. Responsables

7. Exigences en matière d'assurance

Clause du guide des CUA [G1005C](#) (2016-01-28) Exigences en matière d'assurance

8. Attestations et renseignements supplémentaires

8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21) - biens (complexité moyenne);
- c) Énoncé du besoin tel que présenté à la demande de soumissions K2A52-200554/A;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du ___.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K2A52-200554/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K2A54-200554/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn329
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

11. Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références de CCUA	Section	Date
<u>D9002C</u>	Ensembles incomplets	2007-11-30

12. Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :
Rendu droits acquittés (DDP) (Ottawa, Ontario) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en
provenance d'un entrepreneur commercial.

Annexe A Énoncé des exigences
Annexe B Critères d'évaluation obligatoires
Annexe C Barème des prix
Annexe D Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation
Formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change (si applicable)

ANNEXE A ÉNONCÉ DES EXIGENCES

Les bagues tarsales métalliques uniquement numérotées pour l'identification et le suivi des oiseaux nord-américains.

CONTEXTE

En vertu de la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (LCOM) ainsi que de l'article 4 et 19 du Règlement sur les oiseaux migrateurs (ROM), le Bureau de baguage des oiseaux du Service canadien de la faune d'Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC) à l'obligation de faire l'achat d'un grand nombre de bagues tarsales métalliques estampées de tailles spécifiques capables de marquer et d'identifier les oiseaux sauvages de l'Amérique du Nord de manière unique, sécuritaire et standard. Étant donné que le Programme nord-américain de baguage d'oiseaux est géré en collaboration avec le laboratoire de baguage des oiseaux du *Geological Survey* des États-Unis (USGS), la fabrication des bagues doit respecter les exigences rigoureuses convenues par les deux programmes afin de s'assurer que toutes les bagues soient de tailles appropriées, sécuritaires pour les oiseaux vivant en liberté, nettement lisibles même lorsque les bagues sont usées, et qu'elles soient numérotées de façon unique et précise. L'alliage d'aluminium utilisé doit être approprié pour toutes les conditions environnementales des écosystèmes de l'hémisphère nord, y compris les écosystèmes tempérés, boréaux et arctiques, ainsi que les forêts tropicales humides.

Le baguage des oiseaux est l'un des outils de recherche le plus courant et le plus important utilisé par les ornithologues dans l'étude scientifique et la surveillance des oiseaux sauvages. Les bagues métalliques à chiffres uniques fixés sur le tarse des oiseaux permettent le suivi des oiseaux de manière individuelle tout au long de leur vie, et le suivi des mouvements d'oiseaux à l'échelle mondiale. Le baguage des oiseaux fournit des données essentielles pour la recherche ornithologique, la surveillance et la conservation en contribuant aux connaissances scientifiques fondamentales sur les oiseaux et les environnements dans lesquels ils vivent. Les données d'études de baguage des oiseaux aident à surveiller les populations d'oiseaux et la santé des écosystèmes, à établir des règlements sur la chasse à la sauvagine et à protéger les espèces en voie de disparition.

Le baguage d'oiseaux au Canada est d'un partenariat entre le Bureau de baguage des oiseaux et les bagueurs d'oiseaux: le BBO est responsable de délivrer les permis et de fournir aux bagueurs des bagues métalliques dans la taille et le nombre requis pour leurs programmes de recherche; les bagueurs sont responsables de respecter des normes scientifiques et éthiques rigoureuses et de contribuer à la compréhension des oiseaux migrateurs, de la santé des écosystèmes et/ou du bien-être humain, et de fournir des données associées à l'utilisation de ces bagues. Ces travaux aident à appuyer le mandat d'Environnement et Changement climatique Canada d'assurer la conservation et l'amélioration à long terme des populations d'oiseaux migrateurs au Canada.

LES QUALIFICATIONS

Pour répondre aux exigences du contrat, le fournisseur doit être en mesure de fournir toutes les tailles de bagues requises qui doivent répondre aux spécifications suivantes :

- Toutes les bagues doivent être produites avec l'alliage d'aluminium 5052, doivent se fermer arrondie avec joint abouté aligné et ne possèdent aucun bord tranchant.
- Toutes les bagues doivent respecter les spécifications de mesures physiques énumérées dans les trois tableaux ci-dessous (voir les tableaux 1, 2 et 3).
- Sauf indication contraire, les dimensions doivent être de 0,076 mm (0,003 pouces).
- Les chiffres et texte horizontal de toute inscription estampée doit être centré horizontalement sur les bagues.
- Le texte vertical doit être le long du joint.

- Doit avoir des inscriptions estampée sur les surfaces extérieures et intérieures des bagues pour certaines tailles (voir tableau 3). La gravure au laser n'est pas acceptable. La séquence exacte des chiffres sera spécifiée par Environnement et changement climatique Canada.
- Tous les nombres doivent utiliser un style numérique avec rapport hauteur/largeur : 2,4/1 p. ex., Numberall 532, Special Style Gothic.
- Une marge de 0.5 mm (0.020 pouces) doit être maintenue entre le bord de la bague et toute inscription.
- Les bagues doivent être résistantes aux intempéries, y compris être capables de résister à de fortes pluies ou de la neige ou une humidité élevée, et être stables à des températures allant d'au moins -40°C à +50°C.

Le fournisseur doit être en mesure de fournir des échantillons des bagues requises, sur demande pour démontrer la conformité aux spécifications

Le fournisseur doit accepter de ne pas fournir des bagues avec ces dessins à un client autre que le bureau de baguage des oiseaux ECCC ou le USGS bird banding laboratory sans autorisation explicite d'une de ces bureaux.

Tableau 1. Les spécifications techniques en unités métriques.

Taille	Type de bague	Alliage d'aluminium	Diamètre intérieur de la bague (de l'intérieur à l'intérieur, en mm)	Épaisseur de la bague (en mm)	Hauteur totale de la bague (en mm)	Hauteur de l'inscription extérieure supérieure (en mm)	Hauteur de l'inscription inférieure extérieure (en mm)
0A	à joint abouté	5052	1,98	0,51	5,16	1,98	1,6
0	à joint abouté	5052	2,11	0,51	5,16	1,98	1,6
1	à joint abouté	5052	2,39	0,51	5,16	1,98	1,6
1B	à joint abouté	5052	2,77	0,81	5,16	1,98	1,6
1A	à joint abouté	5052	3,18	0,81	5,16	1,98	1,6
1D	à joint abouté	5052	3,58	0,81	5,16	1,98	1,6
2	à joint abouté	5052	3,96	0,81	6,35	1,59	2,22

Tableau 2. Les spécifications techniques en unités impériales.

Taille	Type de bague	Alliage d'aluminium	Diamètre intérieur de la bague (de l'intérieur à l'intérieur, en pouces)	Épaisseur de la bague (en pouces)	Hauteur totale de la bague (en pouces)	Hauteur de l'inscription extérieure supérieure (en pouces)	Hauteur de l'inscription inférieure extérieure (en pouces)
0A	à joint abouté	5052	0,078	0,02	0,203	0,078	0,063
0	à joint abouté	5052	0,083	0,02	0,203	0,078	0,063
1	à joint abouté	5052	0,094	0,02	0,203	0,078	0,063
1B	à joint abouté	5052	0,109	0,032	0,203	0,078	0,063
1A	à joint abouté	5052	0,125	0,032	0,203	0,078	0,063
1D	à joint abouté	5052	0,141	0,032	0,203	0,078	0,063
2	à joint abouté	5052	0,156	0,032	0,25	0,0625	0,0875

Tableau 3. Les spécifications techniques pour les inscriptions estampées sur les bagues.

Taille	Type de bague	Ligne 1 extérieure	Ligne 1 extérieure verticale le long du joint gauche	Ligne 1 extérieure verticale le long du joint droit	Ligne 2 extérieure	Ligne 1 inscription intérieure
0A	à joint abouté	Préfixe de quatre numéros (p. ex. 0000)	OPEN	ABRE	Suffixe de cinq numéros (p. ex. 00000)	REPORTBAND.GOV
0	à joint abouté	Préfixe de quatre numéros (p. ex. 0000)	OPEN	ABRE	Suffixe de cinq numéros (p. ex. 00000)	REPORTBAND.GOV
1	à joint abouté	Préfixe de quatre numéros (p. ex. 0000)	OPEN	ABRE	Suffixe de cinq numéros (p. ex. 00000)	REPORTBAND.GOV
1B	à joint abouté	Préfixe de quatre numéros (p. ex. 0000)	OPEN	ABRE	Suffixe de cinq numéros (p. ex. 00000)	REPORTBAND.GOV
1A	à joint abouté	Préfixe de quatre numéros (p. ex. 0000)	OPEN	ABRE	Suffixe de cinq numéros (p. ex. 00000)	REPORTBAND.GOV
1D	à joint abouté	Préfixe de quatre numéros (p. ex. 0000)	OPEN	ABRE	Suffixe de cinq numéros (p. ex. 00000)	REPORTBAND.GOV
2	à joint abouté	WWW.REPORTBAND.GOV	s/o	s/o	Préfixe de quatre numéros - Suffixe de cinq numéros (p. ex. 0000-00000)	s/o

ANNEXE B CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES

Il est insuffisant d'indiquer une conformité à tous les critères. Les soumissionnaires doivent présenter une proposition qui comprend toutes les données techniques et les renseignements descriptifs nécessaires, afin de démontrer leur conformité à tous les critères d'évaluation. Les soumissionnaires doivent être prêts à fournir des échantillons de bagues, sur demande, pour démontrer leur capacité de produire des bagues avec les spécifications requises. Les réponses seront évaluées avec un système simple et rigoureux d'approbation/de rejet. Les propositions qui ne satisferont pas toutes les exigences obligatoires seront jugées non-conformes et ne seront plus prises en considération.

M1	DIMENSIONS : Toutes les bagues produites doivent respecter les spécifications énumérées dans les trois tableaux ci-dessus (voir les tableaux 1, 2 et 3) et doit avoir des inscriptions estampées sur les surfaces extérieures et intérieures des bagues (voir tableau 3).
M2	Les chiffres et texte horizontal de toute inscription doit être centré horizontalement sur les bagues.
M3	Sauf indication contraire, les dimensions sont toutes de +/- 0,076 mm (0,003 pouces).
M4	Tous les chiffres doivent utiliser un style numérique avec rapport hauteur/largeur : 2,4/1 e.g., Numberall 532, Style spécial gothique.).
M5	Une marge de 0.5 mm (0.020 pouces) doit être maintenue entre le bord de la bague et toute inscription
M6	Il faut utiliser l'alliage d'aluminium 5052.
M7	Les bagues doivent être résistantes aux intempéries, y compris être capable de résister à de fortes pluies ou de la neige ou une humidité élevée, et être stables à des températures allant d'au moins -40°C à +50°C

ANNEXE C BARÈME DE PRIX

Prix fermes en dollars canadiens, rendu droits acquittés (Ottawa, Ontario). Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicable. Taxes de ventes TVH/TPS non inclus. Si la disposition relative à la fluctuation du taux de change est demandée, le formulaire PWGSC-TPSGC 450 remplis doit être inclus.

1. LA COMMANDE INITIALE (Demandé pour au plus tard le 31 mars 2020)

1.1 Lieu de destination: Ottawa, ON

Taille	Type de bague	Nombre annuel de bagues requises	Coût par bague (CAN)	Total (CAN)
0A	à joint abouté	40,000	\$	\$
0	à joint abouté	75,000	\$	\$
1	à joint abouté	40,000	\$	\$
1B	à joint abouté	50,000	\$	\$
1A	à joint abouté	25,000	\$	\$
1D	à joint abouté	2,500	\$	\$
2	à joint abouté	10,000	\$	\$

2. OPTION 1 (Année fiscale 2020/2021) Les prix sont valables du 1 avril 2020 au 31 mars 2021)

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable des unités supplémentaires jusqu'aux quantités indiquées ci-dessous soumises aux mêmes conditions et aux prix indiqués dans le contrat. L'option peut être exercée entièrement ou en partie. Cette option, qui ne pourra être exercée que par l'autorité contractante, sera confirmée par une modification au contrat établi.

2.1 Lieu de destination: Ottawa, ON

Taille	Type de bague	Option annuelle (jusqu'au nombre de bagues supplémentaires)	Coût par bague (CAN)	Total (CAN)
0A	à joint abouté	55,000	\$	\$
0	à joint abouté	90,000	\$	\$
1	à joint abouté	50,000	\$	\$
1B	à joint abouté	65,000	\$	\$
1A	à joint abouté	35,000	\$	\$
1D	à joint abouté	7,500	\$	\$
2	à joint abouté	15,000	\$	\$

3. OPTION 2 (Année fiscale 2021/2022)
Les prix sont valables du 1 avril 2021 au 31 mars 2022)

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable des unités supplémentaires jusqu'aux quantités indiquées ci-dessous soumises aux mêmes conditions et aux prix indiqués dans le contrat. L'option peut être exercée entièrement ou en partie. Cette option, qui ne pourra être exercée que par l'autorité contractante, sera confirmée par une modification au contrat établi.

3.1 Lieu de destination: Ottawa, ON

Taille	Type de bague	Nombre annuel de bagues requises	Coût par bague (CAN)	Total (CAN)
0A	à joint abouté	55,000	\$	\$
0	à joint abouté	90,000	\$	\$
1	à joint abouté	50,000	\$	\$
1B	à joint abouté	65,000	\$	\$
1A	à joint abouté	35,000	\$	\$
1D	à joint abouté	7,500	\$	\$
2	à joint abouté	15,000	\$	\$

4. OPTION 3 (Année fiscale 2022/2023)
Les prix sont valables du 1 avril 2022 au 31 mars 2023)

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable des unités supplémentaires jusqu'aux quantités indiquées ci-dessous soumises aux mêmes conditions et aux prix indiqués dans le contrat. L'option peut être exercée entièrement ou en partie. Cette option, qui ne pourra être exercée que par l'autorité contractante, sera confirmée par une modification au contrat établi.

4.1 Lieu de destination: Ottawa, ON

Taille	Type de bague	Nombre annuel de bagues requises	Coût par bague (CAN)	Total (CAN)
0A	à joint abouté	55,000	\$	\$
0	à joint abouté	90,000	\$	\$
1	à joint abouté	50,000	\$	\$
1B	à joint abouté	65,000	\$	\$
1A	à joint abouté	35,000	\$	\$
1D	à joint abouté	7,500	\$	\$
2	à joint abouté	15,000	\$	\$

OFFRE TOTALE ÉVALUÉE (Somme de tous les devis énumérés ci-dessus) _____ \$

ANNEXE « D » de la PARTIE 5 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un [employeur sous réglementation fédérale](#), dans le cadre de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.

A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

- A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

OU

- A5.2. Le soumissionnaire a présenté l'[Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC – Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

- B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)



Claim for Exchange Rate Adjustments Demande de rajustement du taux de change

Contractor Name - Nom de l'entrepreneur		PWGSC File Number - Numéro du dossier de TPSGC			Contract Number - Numéro du contrat			Item/Invoice Number - Numéro d'article/de facture	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Item Number Numéro d'article	Description	Foreign Currency Component (FCC) per Unit Montant en monnaie étrangère par unité (\$CAN)	Foreign Currency Devise étrangères	Quantity Quantité	Initial Exchange Rate Facteur de conversion initial (i0)	Exchange Rate for Adjustments Taux de change aux fins du rajustement (i1)	% Change Variation en % $(i1 - i0) / i0 > 0.02$ (+/-)	Adjustment = FCC X Quantity X $(i1 - i0) / i0$ Rajustement = montant en monnaie étrangère X Quantité X $(i1 - i0) / i0$	
								\$ 0.000	
								\$ 0.000	
								\$ 0.000	
								\$ 0.000	
								\$ 0.000	
								\$ 0.000	
								\$ 0.000	
								\$ 0.000	
								\$ 0.000	
								\$ 0.000	
								\$ 0.000	
								\$ 0.000	
								\$ 0.000	
								\$ 0.000	
Total Exchange Rate Adjustment Rajustement total du taux de change								\$ 0.000	

Instructions

Where:

i_0 = initial exchange rate (CAN\$ per unit of foreign currency [e.g. US\$1])

i_1 = exchange rate for adjustment purposes (CAN\$ per unit of foreign currency [e.g. US\$1])

Instructions to bidders:

1. Bidders must complete columns (1) to (4) at time of bidding, for each line item where they want to invoke the exchange rate fluctuation provisions.
2. Where bids are evaluated in Canadian dollars, the dollar values provided in column (3) should also be in Canadian dollars, so that the adjustment amount is in the same currency as the payment.

Instructions for Payment:

1. This form must be submitted with the invoice for payment with respect to all items with an FCC. Complete columns (1) through (7). Columns (8) and (9) will auto complete.
2. Suppliers should submit a separate calculation sheet for each invoice submitted showing the exchange rate adjustment for all line items with an FCC.
3. This form must be provided with all invoices where the exchange rate fluctuates more than 2% (increase or decrease), (i.e. $\text{abs}[(i_1 - i_0) / i_0] > .02$), unless otherwise stated in the contract.

Étant entendu que :

i_0 = Facteur de conversion du taux de change initial (\$ CA par unité de devise étrangère [p. ex. 1 \$ US])

i_1 = Taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de devise étrangère [p. ex. 1 \$ US])

Instructions aux soumissionnaires :

1. Les soumissionnaires doivent remplir les colonnes (1) à (4) au moment de présenter leur soumission, pour chacun des produits pour lesquels ils veulent se prévaloir des dispositions relatives à la fluctuation du taux de change.
2. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les montants en dollars indiqués dans la colonne (3) doivent également être en dollars canadiens, de sorte que le montant du rajustement soit indiqué dans la même devise que pour le paiement.

Instructions relatives au paiement :

1. Le présent formulaire doit accompagner la facture en vue du paiement pour chaque article comportant un montant en monnaie étrangère. Il faut remplir les colonnes (1) à (7). Les colonnes (8) et (9) seront remplies automatiquement.
2. Les fournisseurs doivent présenter une feuille de calcul séparée pour chaque facture et indiquer le rajustement du taux de change pour chaque article comportant un montant en monnaie étrangère.
3. Le présent formulaire doit accompagner toutes les factures pour lesquelles la fluctuation du taux de change est supérieure à 2% (augmentation ou diminution), (c. -à-d. $\text{abs}[(i_1 - i_0) / i_0] > .02$), à moins d'indication contraire dans le contrat.